



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau 72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira :

À la Mairie, le mercredi 22 avril 2026 à 20h00

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Information du Conseil Municipal
2. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - composition
3. Comptabilité - approbation des comptes financiers uniques 2025
4. Comptabilité - affectation des résultats 2025
5. Vote des taux d'imposition 2026
6. Associations – demandes de subvention 2026
7. Salle polyvalente – modifications des tarifs
8. Avis sur la demande d'autorisation environnementale - projet de parc éolien – Société Ferme Éolienne de la Saosnette
9. Lotissements Graffin Bretèche
10. Projet école
11. Barrage des étangs de Guibert
12. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

À Neufchâtel-en-Saosnois, le 17 avril 2026.

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Donne pouvoir à _____

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le _____ à _____

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à
Le

signature :



CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 22 avril 2026
Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Étaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	HUGUET Grégory 1 ^{er} adjoint au Maire	Présent	LE LAIN Michèle 2 ^{ème} adjointe au Maire	Présente
GERVAIS Hubert 3 ^{ème} adjoint au Maire	Présent	LEFEVRE Jean-Paul	Présent	MAIGNAN Sylvie	Présente
LECELLIER Guillaume	Présent	LEBLANC Jérôme	Absent	RAMAGE Anaïs	Présente
DI DIO Bérangère	Présente	DEHAIS Fiona	Présente	GUESDON Sabrina	Présente
GARNIER Sylvie	Présente	LEROY Ludovic	Présent	BELLUAU Olivier	Présent

Monsieur Grégory HUGUET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026 par le Conseil Municipal.

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

En application des délibérations :

D202608 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

D202612 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour l'aide sociale

Décisions du Maire :

1 ^{er} avril 2026	A202673 Décision concernant le sciage de béton afin de descendre le niveau de l'étang de Guibert - RM SCIAGE - Devis 22602065
1 ^{er} avril 2026	A202674 Décision concernant le sciage de béton afin de descendre le niveau de l'étang de Guibert - RM SCIAGE - Devis 22603046
2 avril 2026	A202677 Décision concernant le sciage de béton afin de descendre le niveau de l'étang de Guibert - RM SCIAGE - Devis 22603080
2 avril 2026	A202678 Décision concernant le sciage de béton afin de descendre le niveau de l'étang de Guibert - RM SCIAGE - Devis 22603113
8 avril 2026	A202679 Décision concernant la sonorisation pour la course de caisses à savon 2026 – GPPProd - Devis 0/3/11012026
8 avril 2026	A202680 Décision concernant l'animation pour la course de caisses à savon 2026 - AD-animation - Devis 0003

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - COMPOSITION

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - composition

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double 1, proposée sur délibération du conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires
- 12 noms pour les commissaires suppléants

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Préparation de la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal :

<u>24 noms pour les commissaires</u>	
Olivier BELLUAU	Corentin ESNOUF
Hubert GERVAIS	Fiona DEHAIS
Grégory HUGUET	Jonathan CHOLET
Ludovic LEROY	Emmanuel FOUSSARD
Michèle LE LAIN	Tony LEFEBVRE
Sabrina GUESDON	Richard MARTIN
Anaïs RAMAGE	Maud GAUDRE
Sylvie MAIGNAN	Olivier EVRARD
Sylvie GARNIER	Jean-Paul LEFEVRE
André GRIMAUULT	
Francis GOYER	
Amélie LECCELLIER	

3. COMPTABILITE - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux états financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux en mettant d'avantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires. Il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Après cette introduction, Monsieur le Maire présente les comptes financiers uniques pour les budgets Commune, Assainissement et Lotissement.

Délibération n°D202616 - Budget Commune

Monsieur Jean-Denis GUIBERT, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Grégory HUGUET, Adjoint au Maire délégué aux finances prend la Présidence et fait procéder au vote du compte financier unique du budget Commune qui se résume de la manière suivante :

COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOISNOIS - COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOISNOIS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 712 332,05	950 406,33	2 662 738,38
	Recettes réalisées (1)	B	160 353,93	1 010 971,74	1 171 325,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 636 665,34	1 650 585,66	3 287 251,00
	Dépenses réalisées (1)	E	328 358,41	794 129,59	1 122 488,00
	Restes à réaliser	F	223 924,70	0,00	223 924,70
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-168 004,48	216 842,15	48 837,67
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-75 666,71	700 179,33	624 512,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-243 671,19	917 021,48	673 350,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-223 924,70	0,00	-223 924,70
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-467 595,89	917 021,48	449 425,59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
Présents : 13			

Délibération n°D202617 - Budget Assainissement

Monsieur Jean-Denis GUIBERT, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Grégory HUGUET, Adjoint au Maire délégué aux finances prend la Présidence et fait procéder au vote du compte financier unique du budget Assainissement qui se résume de la manière suivante :

COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOISNOIS - ASSAINISSEMENT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	54 658,55	81 613,66	136 272,21
	Recettes réalisées (1)	B	41 290,57	57 831,65	99 122,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	44 113,66	92 656,67	136 770,33
	Dépenses réalisées (1)	E	44 098,80	68 951,24	113 050,04
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 808,23	-11 119,59	-13 927,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-10 544,89	11 043,01	498,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-13 353,12	-76,58	-13 429,70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-13 353,12	-76,58	-13 429,70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget Assainissement,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
Présents : 13			

Délibération n°D202618 - Budget Lotissement

Monsieur Jean-Denis GUIBERT, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Grégory HUGUET, Adjoint au Maire délégué aux finances prend la Présidence et fait procéder au vote du compte financier unique du budget Lotissement qui se résume de la manière suivante :

COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS - LOTISSEMENT GRAFFIN BRETECHE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	226 173,77	232 000,00	458 173,77
	Recettes réalisées (1)	B	91 270,17	97 096,40	188 366,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	232 000,00	232 000,00	464 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	97 096,40	97 096,40	194 192,80
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-5 826,23	0,00	-5 826,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 826,23	0,00	5 826,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget Lotissement,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
Présents : 13			

4. COMPTABILITE - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Délibération n° D202619 - Budget Commune

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats 2025 du Budget Commune comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	216 842,15
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	700 179,33
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	917 021,48
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-243 671,19
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-223 924,70

Besoin de financement F. = D. + E.	467 595,89
AFFECTATION =C. = G. + H.	917 021,48
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	467 595,89
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	449 425,59
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Commune.

<u>Décision du Conseil :</u>	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
Présents : 14			

Délibération n°D202620 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats 2025 du Budget Assainissement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-11 119,59
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	11 043,01
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-76,58
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 353,12
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	13 353,12
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-76,58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Assainissement.

<u>Décision du Conseil :</u>	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
Présents : 14			

Délibération n°D202521 - Budget Lotissement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats 2025 du Budget Lotissement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Lotissement.

Décision du Conseil :	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
Présents : 14			

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Délibération n° D202622

Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (État 1259) aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les taux d'imposition 2026 des taxes directes locales, comme suit :

Foncier bâti	40.63 %
Foncier non bâti	34.82 %
Taxe d'habitation	21.56 %

Décision du Conseil :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 14			

6. ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTION 2026

Délibération n° D202623

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions reçues :

N° demande	Association	Objet de la demande	Montant accordé
2026-25	Foyer du collège Normandie-Maine	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-26	MFR CFA La Chauvinière	Subvention de fonctionnement 2026 (1 élève en bénéficiaire)	0 €
2026-27	APE Les P'tits Ancinnois	Subvention de fonctionnement 2026 (1 élève en bénéficiaire)	0 €
2026-28	CFA Alençon	Subvention de fonctionnement 2026 (4 apprentis en bénéficiaire)	0 €

Après examen des propositions présentées ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Alloue les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus (colonne "montant accordé"),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

Décision du Conseil :	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 14			

7. SALLE POLYVALENTE – MODIFICATIONS DES TARIFS

Délibération n° D202624

Vu le CGCT,

Vu la délibération en date du 29 avril 2025 fixant les tarifs de location en vigueur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit pour les demandes de location effectuées à partir du 23 avril 2026 :

Le tarif hiver est appliqué du 1^{er} novembre au 31 mars.

Tarifs 2026 Associations	1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés	Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h
Commune	Gratuit	Gratuit
Hors commune	220 €	450 €

Tarifs 2026 Particuliers	1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés	Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h
Commune	130 €	300 €
Hors commune	220 €	450 €

Tarifs 2026 / 31 décembre	
Commune	350 €
Hors commune	500 €
Professionnel / Entreprise	600 €

Le tarif été du 1^{er} avril au 31 octobre.

Tarifs 2026 Associations	1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés	Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h
Commune	Gratuit	Gratuit
Hors commune	200 €	400 €

Tarifs 2026 Particuliers	1 journée en semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés	Week-end complet Vendredi 14h au lundi 9h
Commune	120 €	250 €
Hors commune	200 €	400 €

Enfin, à la suite de plusieurs manquements des locataires, il est proposé de créer 2 tarifs qui pourront s'ajouter au prix de la location :

- Pénalité ménage :

En cas d'insuffisance de ménage constaté lors de l'état des lieux de sortie, une pénalité ménage de 130 € sera appliquée.

- **Pénalité tri sélectif :**

Durant l'état des lieux de sortie s'il est constaté que le tri sélectif n'a pas été correctement effectué, une pénalité tri sélectif de 50 € sera appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 23 avril 2026 pour tout nouveau contrat de location de la salle polyvalente,
- Précise que ces nouveaux tarifs ne s'appliquent pas aux contrats déjà signés.

<u>Décision du Conseil :</u>	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 14			

8. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PROJET DE PARC EOLIEN – SOCIETE FERME ÉOLIENNE DE LA SAOSNETTE

Délibération n° D202625

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 3 avril 2026, Monsieur le Préfet de la Sarthe a transmis l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2026 0079 du 1er avril 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Ferme Éolienne de la Saosnette.

Il est rappelé que le territoire de la commune se situe dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation projetée.

L'enquête publique se déroulera du mardi 5 mai 2026 à 9h00 au vendredi 5 juin 2026 à 17h00.

Conformément à l'article R.181 38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis motivé sur la demande d'autorisation environnementale, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le projet soumis à enquête publique prévoit :

- l'implantation de quatre aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 6,2 MW, soit une puissance totale maximale de 24,8 MW ;
- la création de deux postes de livraison ;
- une production annuelle maximale estimée à 53,9 GWh.

Le parc éolien serait situé sur les communes de Saint-Rémy-du-Val, Thoiré-sous-Contensor et Les Mées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Émet un avis favorable pour le projet de parc éolien présenté par la société Ferme Éolienne de la Saosnette.

<u>Décision du Conseil :</u>	POUR : 6	CONTRE : 3	ABSTENTION : 5
Présents : 14			

9. LOTISSEMENTS GRAFFIN BRETECHE

Lotissement Graffin

Nombre de logements sociaux collectifs à 7 et 2 parcelles à construire.

Travaux en attente d'Enedis. En juin, les travaux pour l'assainissement collectif seront effectués pour l'ensemble du lotissement.

10. PROJET ECOLE

Prochaine phase : validation du cahier des charges des différents lots avant appel d'offres d'ici l'été.

Une réunion est programmée le jeudi 23 avril afin de finaliser le dossier nécessaire pour l'appel d'offres.

11.BARRAGE DES ETANGS DE GUIBERT

Une réunion avec les services de l'État s'est tenue le mercredi 22 avril, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Mamers.

Ordre du jour :

- Retour sur la première séquence de vidange partielle de l'étang et point sur la situation actuelle
- Modalités et calendrier de mise en œuvre de la seconde séquence visant la vidange complète du plan d'eau
- Questions diverses

Au cours de cette réunion, un calendrier prévisionnel a été établi pour la suite des opérations :

Mai / juin 2026	- Levée topographique / bathymétrie / analyse des sédiments - Définition des modalités de pêche de sauvegarde
Juin / juillet 2026	- Définition du protocole de vidange - Consultation de prestataires
Septembre / octobre 2026	- 2^{ème} phase de vidange complète - Pêche de sauvegarde - Reméandrage ?

Par ailleurs, comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, ci- le détail des dépenses engagées pour le barrage depuis le début de l'année :

Récapitulatif financier		
Compte 60621 - Combustibles		
Désignation	Tiers	Montant TTC
Barrage étang de Guibert Achat fioul pompes Facture n°031820	LAUNAY combustibles	290,95 €
Barrage étang de Guibert Achat fioul pompes Facture n°031701	LAUNAY combustibles	4 000,80 €
Barrage étang de Guibert Achat fioul pompes Facture n°031766	LAUNAY combustibles	240,00 €
		4 531,75 €
Compte 613 - Locations		
Désignation	Tiers	Montant TTC
LOCATION POMPE DE SURFACE THERMIQUE 13/02 au 28/02/2026 Facture n° FC0526020026 du 28/02/2026	DELTA SERVICE LOCATION	21 660,05 €
LOCATION POMPE DE SURFACE THERMIQUE 13/02 au 28/02/2026 Facture n° FC0526020053 du 28/02/2026	DELTA SERVICE LOCATION	6 349,28 €
LOCATION POMPE 04/03 au 12/03/2026 Facture n° FC0526030058 du 31/03/2026	DELTA SERVICE LOCATION	48 290,05 €
LOCATION POMPE 12/03 au 26/03/2026 Facture n° FC0526030059 du 31/03/2026	DELTA SERVICE LOCATION	25 767,70 €
		102 067,08 €
Compte 2138 - Autres constructions		
Désignation	Tiers	Montant TTC
Barrage Sciage du moine intervention du 13 février 2026 Facture n° 26020081 du 16/02/2026	RM SCIAGE	2 459,70 €
Barrage Sciage du moine intervention du 16 février 2026 Facture n° 26030149 du 17/03/2026	RM SCIAGE	2 916,85 €

Barrage Sciage du moine intervention du 6 mars 2026 Facture n° 26030150 du 17/03/2026	RM SCIAGE	2 459,70 €
Barrage Sciage du moine intervention du 11 mars 2026 Facture n° 26030151 du 17/03/2026	RM SCIAGE	2 459,70 €
Barrage Sciage du moine intervention du 23 mars 2026 Facture n° 26030168 du 23/03/2026	RM SCIAGE	2 459,70 €
Barrage Sciage du moine intervention du 26 mars 2026 Facture n° 26030175 du 27/03/2026	RM SCIAGE	2 459,70 €
		15 215,35 €

Soit un total de 121 814.18 €.

12. QUESTIONS DIVERSES

Dossier d'optimisation des dépenses de taxes foncières (Cabinet JURICIA CONSEIL)

Dans le cadre de la délibération n° D202538 du 16 octobre 2025, la commune a confié au cabinet JURICIA CONSEIL une mission d'assistance pour optimiser les ressources nettes liées aux taxes foncières. Après collecte et analyse des documents et données du patrimoine communal, le cabinet s'est engagé à réaliser un audit, à formuler des propositions d'optimisation et à accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des mesures retenues.

La particularité de la convention résidait dans la rémunération du cabinet, conditionnée exclusivement à la réalisation d'économies effectives, à hauteur de 50 % des dégrèvements et économies effectivement obtenus. Si aucune économie n'était identifiée, aucune rémunération n'était due.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de la lettre de mission « Taxes Foncières – Optimisation des dépenses » pour une durée de 24 mois.

À la suite de cette mission, les services fiscaux ont procédé au remboursement de la commune pour un montant total de 23 334 €.

(2025 = 5 353 €, 2024 = 4 715 €, 2023 = 4 004 €, 2022 = 3 538 €, 2021 = 3 054 €, 2020 = 2 670 €)

8 mai

9h30 : Aide pour mise en place

10h45 : Rassemblement et départ place Maxime Boisseau

11h00 : Dépôt de gerbe au monument aux morts

11h15 : Vin d'honneur au parc des Buis

Marché aux fleurs

Mardi 12 mai :

Livraison des fleurs vers 10h00

Distribution entre 17h00 et 19h30

Besoin de volontaires.

City stade

Pour améliorer le confort des usagers, une administrée a sollicité l'installation de toilettes publiques au niveau du city-stade situé rue Marcel-Graffin. Cette demande sera examinée lors d'une prochaine commission Travaux.

FIN DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Délibérations n° D202616 à D202625

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

Le secrétaire de séance,
Grégory HUGUET



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

<u>Objet de la délibération</u>	<u>Décision</u>
Délibération n°D202616 – Budget Commune - Approbation des comptes financiers uniques 2025	Approuvée
Délibération n°D202617 - Budget Assainissement - Approbation des comptes financiers uniques 2025	Approuvée
Délibération n°D202618 - Budget Lotissement- Approbation des comptes financiers uniques 2025	Approuvée
Délibération n°D202619 - Budget Commune - Affectation des résultats 2025	Approuvée
Délibération n°D202620 - Budget Assainissement - Affectation des résultats 2025	Approuvée
Délibération n°D202621 - Budget Lotissement - Affectation des résultats 2025	Approuvée
Délibération n°D202622 - Vote des taux d'imposition 2026	Approuvée
Délibération n°D202623 - Associations – demandes de subvention 2026	Approuvée
Délibération n°D202624 - Salle polyvalente – modifications des tarifs	Approuvée
Délibération n°D202625 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale - projet de parc éolien – Société Ferme Éolienne de la Saosnette	Approuvée

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 23 avril 2026